



Supprimer un titre de sejour de 10 ans

Par **aurora**, le **23/05/2018** à **19:46**

Bonjour,

Je me suis mariée avec un tunisien sans papier le 7 juin 2014 à Marseille, je me suis rendue compte qu'il ne l'a pas fait par amour mais pour les papiers. Nous entamons ce jour une procédure de divorce à l'amiable afin qu'il parte du domicile conjugal, le plus vite possible, la vie est infernale. A partir du moment où il a eu son titre de séjour de 10 ans il a changé, il sort le soir et il rentre tard, 3 H du matin il boit, il fume le joint il m'insulte, il me frappe et tout le temps il me dit tu parles trop "ferme ta gueule" il n'est jamais content. Au début j'étais la femme la plus merveilleuse et maintenant je suis une moins que rien. J'entame cette procédure à l'amiable afin qu'il parte vite et pour ne pas engager une procédure trop longue et difficile. J'aimerais un fois le divorce terminé demander l'annulation de son titre de séjour. Ai je des possibilités et lesquelles

Merci
cordialement
rania

Par **amajuris**, le **23/05/2018** à **20:24**

bonjour,

vous écrivez tout ce qui vous arrive à la préfecture et son titre de séjour risque de ne pas être renouvelé.

avec ce genre de personne, je ne pense pas que qu'un divorce à l'amiable soit possible car il sait qu'il risque de perdre son titre de séjour.

salutations